

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le mardi, 11 octobre 2022 à 19 h, à la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Son présent : M. Michel Prince, M. Laurent Garneau, Mme France Darveau, M. Michel Lequin, M. Guy Thériault, M. Denis Perreault, lesquels forment le quorum.

Sous la présidence de M. Gilles Gosselin, maire.

Est également présente: Mme Thérèse Lemay, directrice générale, laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, M. Gilles Gosselin, maire, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

## **ORDRE DU JOUR D'OCTOBRE 2022**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre
- 3.1 Droit véto de M. Maire sur résolution 2022-09-176
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée au 19 septembre
4. Offre d'emploi annulé de l'adjointe
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
- 6.1 Comité Environnement
- 6.2 Régie des 3 Monts
7. Administration ;
- 7.1 Inventaire par la MRC des bâtiments construits avant 1940
- 7.2 Paiement quote part au haut-relief
- 7.3 Traverses de route (motoneige)
- 7.4 Avis de motion pour corriger le numéro du règlement G-200 (# 312)
- 7.5 Compte rendu des travaux remplacement de la porte noire par le garage
8. Aqueduc et égouts ;
- 8.1 Travaux à l'usine de filtration (génératrice et mise à niveau)
- 8.2 Ligne de distribution d'eau potable à être déplacé sur l'emprise municipale entre le 13 chemin du Village et le 5 rue principale.
- 8.3 Achat de deux soufflantes (Pierre en veut 2 soufflantes)
- 8.4 Avis de motion, ajout au règlement (Branchement à l'aqueduc et numéro du règlement 113).
9. Sécurité publique
- 9.1 Message du chef pompier borne sèche Gosford Sud
10. Voirie ;
- 10.1 Loisirs et culture ;
- 10.2 Embauche de madame Emmy Désilets pour la traversée 2023
11. Affaires diverses ;

- 11.1 Demande des citoyens autour du lac Coulombe pour laver leurs bateaux
- 12. Liste de la correspondance ;
- 13. Varia
- 13.1 Achat d'outil
- 14 Période de questions ;
- 15. Levée de la séance.

**2022-10-179 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Lequin, conseiller, appuyée par France Darveau, conseillère.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-10-180 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 septembre 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Lequin, conseiller, appuyé par Laurent Garneau, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-10-181 3.1 DROIT VETO DE M. MAIRE SUR DE LA RÉOLUTION 2022-09-176**

**ATTENDU** la résolution no 2022-09-176, adoptée le 19 septembre 2022, ayant pour objet l'ouverture du poste de travail de l'adjointe ;

**ATTENDU QUE**, à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale et secrétaire-trésorière de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « veto » relativement à cette décision, conformément au paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ne désirent pas approuver de nouveau ladite résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Lequin, appuyé par France Darveau et résolu à la majorité absolue des membres du conseil.

**QUE** ne soit pas approuvée la résolution 2022-09-176, ayant pour objet l'ouverture du poste de travail de l'adjointe ;

**QU'**en conséquence, ladite résolution n'a jamais eu effet.

**2022-10-182 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
AJOURNER AU 19 SEPTEMBRE 2022.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 19 septembre 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution no 2022-09-176, adoptée le 19 septembre 2022, ayant pour objet l'ouverture du poste de travail de l'adjointe n'est pas incluse à l'adoption du présent procès-verbal.

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire a utilisé son droit de véto sur cette résolution 2022-09-176.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Guy Thériault, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant mis son droit de véto seulement à la résolution 2022-09-176 il n'a pas voté sur toutes les autres résolutions.

**QUE** ne soit pas approuvée la résolution 2022-09-176, ayant pour objet l'ouverture du poste de travail de l'adjointe ;

**QU'**en conséquence, ladite résolution n'a jamais eu effet.

**Que** toutes les autres résolutions sont conformes et acceptées par les membres du conseil municipal.

**2022-10-183 4. ANNULATION DE L'OUVERTURE DU POSTE D'ADJOINTE**

**Considérant que** les membres du conseil municipal désirent retirer l'offre d'emploi dans lequel faisait mention de l'ouverture du poste de l'adjointe (résolution 2022-09-176)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par France Darveau, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Guy Thériault, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**Que** le poste de l'adjointe soit retiré des Avis publics.

**5 PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

**2022-10-184 5.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **101 571.35 \$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Lequin, conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 212.15
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 220.28
3	DH Éclairage Inc. (éclairage municipal)	1 892.30
4	Fondation P.-Rodolphe Baril (décès P. Mailhot Lequin)	100.00
5	Visa Desjardins (achat divers)	1 224.71
6	Patrick Lemay (pompier - nettoyage regards)	125.00
7	Marc-André Boily (pompier - nettoyage regards)	125.00
8	Service d'entraide des Hauts Reliefs - SEHR (cotisation annuelle)	500.00
9	Gilles Gosselin, maire	984.95
10	Michel Prince, conseiller	406.47
11	France Darveau, conseillère	406.47
12	Laurent Garneau, conseiller	406.47
13	Michel Lequin, conseiller	406.47
14	Guy Thériault, conseiller	406.47
15	Denis Perreault, conseiller	406.47
16	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.00
17	Buropro (septembre)	1 363.45
18	Cain Lamarre SENCRL (avocats / août)	685.12
19	Carrières P.C.M. inc. (septembre)	368.11
20	Desjardins Sécurité Financière (octobre)	1 054.43
21	Entretien Général Lemay (septembre)	2 236.55
22	Excavation Marquis Tardif inc. (septembre)	4 242.58
23	Eurofins Environex (septembre)	278.24
24	Gaudreau Environnement inc. (septembre)	129.68
25	Gesterra (août)	10 172.38
26	Hydro-Québec (septembre)	258.07
27	Sogetel (octobre)	313.02
28	Sogetel (quai / octobre)	91.93
29	Vivaco Groupe Coopératif (septembre)	242.89
30	Copernic (relevé sanitaire 2022)	5 403.83
31	GLS Logistics Systems Canada Ltd - Dicom (colis)	22.57

32	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 500.00
33	N. Faucher Entrepreneur Électricien (borne électrique, etc.)	7 114.98
34	Purolator inc. (colis)	22.43
35	Services sanitaires Denis Fortier (toilette / juin, juillet & août)	1 034.78
36	Signalisation Lévis (numéro civique)	62.78
37	Veolia (fournitures / aqueduc)	187.04
38	Solutions Zen Média (site web)	511.75
39	Ville de Disraëli (quote-part #4)	1 235.06
40	Ministre des Finances (2e versement SQ)	43 280.00
41	Total du salaire de la D.G. :	2 189.52
42	Total des salaires & déplacements :	5 692.95
	<b>TOTAL :</b>	<b>101 571.35 \$</b>

## **6. RAPPORT DES COMITÉS**

### **ENVIRONNEMENT**

Monsieur Denis Perreault, fais mention des sujets qui ont été discutés lors de leurs dernières rencontres. L'analyse des trois (3) lacs a été prise en considération.

#### **2022-10-185      RÉGIE DES 3 MONTS**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** proposition dans lequel il a été proposé comme suit 75% comptabilisé avec le RFU est 25% à part égale.

**CONSIDÉRANT QUE** le 25% serait réparti sur une période de 5 ans à 5% par année.

**Sur proposition** de France Darveau, appuyé de Laurent Garneau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**Que** l'offre proposée par la Régie de 3 monts est acceptée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **7. ADMINISTRATION**

### **7.1 INVENTAIRE PAR LA MRC DES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940.**

Avis aux citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens, qu'une personne de la MRC d'Arthabaska sera présente sur notre territoire prochainement pour effectuer l'analyse des bâtiments construits avant 1940.

#### **2022-10-186    7.2 PAIEMENT QUOTTE PART AU HAUT RELIEF**

Sur proposition de Guy Thériault, conseiller appuyé par Michel Prince, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le paiement de quote part soit payé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-10-187 7.3 TRAVERSES DE ROUTE (MOTONEIGE)**

Sur proposition de France Darveau, conseiller appuyé par Michel Lequin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil municipal autorise les traverses pour les motoneiges situées sur le chemin de la Montagne , chemin du Lac Nicolet et Gosford Sud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-10-188 7.4 AVIS DE MOTION POUR CORRIGER LE NUMÉRO DU RÈGLEMENT G-200 (# 312)**

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur sur la numérisation du règlement G-200 portant le numéro 305 doit être remplacée par le numéro 312.

Le présent avis de motion est donné par M. Michel Prince, conseiller municipal.

Prendre note que seul le numéro du règlement est corrigé. Tous les autres articles restent intacts.

**2022-10-189 7.5 COMPTE RENDU DES TRAVAUX REMPLACEMENT DE LA PORTE NOIR PAR LE GARAGE.**

Sur proposition de Denis Perreault, conseiller appuyé par Guy Thériault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**Que** le conseil municipal autorise l'achat d'une nouvelle porte en acier pour la remise municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8. AQUEDUC ET ÉGOUTS ;**

**2022-10-190 8.1 TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION (GÉNÉRATRICE ET MISE À NIVEAU)**

**Considérant qu'**il est essentiel d'apporter des modifications au réseau et a l'usine de filtration de l'eau potable et au site sanitaire afin de respecter les normes exigées par le ministère.

**Considérant que** nous avons subi plusieurs pannes d'électricité cette année l'installation d'une génératrice est essentielle afin de pouvoir distribuer de l'eau conforme aux normes qui doit être filtrée avant d'être distribué sur le réseau.

Sur proposition de France Darveau, conseillère appuyée par Denis Perreault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**Que** le conseil accepte d'apporter les correctifs comme demandé par le ministère et que cette mise à niveau soit financée par le programme de la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-10-191 8.2 LIGNE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE À ÊTRE DÉPLACÉ SURE L'EMPRISE MUNICIPALE ENTRE LE 13 CHEMIN DU VILLAGE ET LE 3 RUE PRINCIPALE.**

**Considérant que** nous désirons que les infrastructures d'aqueduc et du réseau sanitaire municipal soient implantés dans l'emprise appartenant à la municipalité.

Sur proposition de Denis Perreault, conseillère appuyée par Michel Lequin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**Que** le conseil accepte d'apporter les correctifs pour implanter les lignes collectrices aux divers réseaux aqueduc et sanitaire le tout est financé par le programme de la TECQ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-10-192 8.3 ACHAT DE DEUX SOUFFLANTES (PIERRE EN VEUT 2 SOUFFLANTES)**

**Considérant qu'**il est urgent de remplacer les pompes soufflantes au réseau sanitaire

**Considérant que** le coût évalué pour l'achat de deux soufflantes est de **6 200.00\$ chez AirCom.**

Sur proposition de Michel Prince, conseillère appuyée par France Darveau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**Que** le conseil accepte et autorise la dépense, le coût du remplacement sera payé à même le surplus accumulé d'une somme de 6 200.00\$ pour les deux soufflantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2022-10-193 8.4 AVIS MOTION AJOUT AU RÈGLEMENT (BRANCHEMENT A L'AQUEDUC ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT 313).**

**Considérant que** des modifications aux règlements du réseau d'aqueduc adopté le 12 septembre doit être modifié.

**Considérant que** le numéro du règlement 309 est remplacé par le numéro 313, ajout a définition des termes « emprise de chemin » « vanne » article 5.4 pressions de 40 Psi, article 6.6 se répète deux fois est remplacé par l'article 6.7 Raccordements, 6.8 Frais de branchement, 6.9 responsabilités du propriétaire et ajout du 3<sup>e</sup> paragraphe a l'article 6.9.

Le présent avis de motion est donné par le conseiller, M. Guy Thériault.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **9.1 MESSAGE DU CHEF POMPIER BORNE SÈCHE GOSFORD SUD**

M. Toni marcotte, chef pompier nous avise que la borne située en bordure du chemin Gosford Sud à l'entrée du lac a une fuite dans les joints, elle est mal collée.

## **10. VOIRIE ;**

## **11. LOISIRS ET CULTURE ;**

### **11.1 NOMMEZ MADAME EMMY DESILETS COMME COORDONNATRICE DE LA TRAVERSÉE 2023.**

Sur proposition de Michel Prince, conseillère appuyée par France Darveau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que Emmy Désilets soit nommée coordonnatrice de la traversée du Lac en 2023.

## **12. AFFAIRES DIVERSES ;**

### **11.2 DEMANDE DES CITOYENS AUTOUR DU LAC COULOMBE POUR LAVER LEURS BATEAUX**

Les membres du conseil acceptent cette demande, ceci dans le but de prévenir la contamination.

## **13. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;**

- Demande de financement de Moisson Mauricie/Centre -du Québec
- Demande de dons pour Gabrielle Monfette
- MRC visite de Mme Jacinthe Vigeant, agente de développement du patrimoine immobilier
- Lettre de M. Yves Dubois.

## **14. VARIA**

### **14.1 ACHAT D'OUTIL**

**Considérant qu'**il est nécessaire d'acheter des outils de base tels que pelle, tournevis, clés, et autres.

Sur proposition de Michel Prince, conseillère appuyée par Guy Thériault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Qu'un montant de 300.00\$ soit alloué pour l'achat des outils.

## **15. PERIODE DE QUESTIONS ;**

## **16. LEVEE DE LA SEANCE.**

Proposé par M. Michel Lequin à 19h55

La signature par le maire équivaut à tout un chacun des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Seule la résolution (résolution 2022-09-176) du procès-verbal du 19 septembre 2022 n'a pas été approuvée par M. Maire à utiliser son droit de veto pour cette résolution.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **maire**

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **Directrice générale**